

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE14

présenté par

M. Guinot, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 14° *bis* Le nombre d'étrangers ayant refusé de signer leur contrat d'intégration républicaine ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'intégrer au rapport annuel du Gouvernement le nombre d'étrangers ayant refusé de signer son contrat d'intégration républicaine.

Cela vise à connaître la part d'étrangers exprimant dès son arrivée sa volonté de ne pas s'intégrer à la République française.